

BUREAUX :

RUE LAFONT, N° 2 ;
QUAI ST-ANTOINE, 36.

L'ORGANISATEUR LYONNAIS,

BULLETIN RÉPUBLICAIN.

Les lettres et envois doi-
vent être affranchis.

PRIX

L'ABONNEMENT A LA SEMAINE :

SERVI A DOMICILE, 50 c.

POUR LE DÉPARTEMENT DU

RHONE : 65 c.

POUR LES AUTRES DÉPARTE-

MENTS : 75 c.

LYON. — Dimanche et Lundi 26 et 27 MARS 1848.

Tous les partis sont si bien convaincus aujourd'hui de la nécessité de la République, qu'il n'y a pas de doute que les élections ne soient républicaines. Cependant, ce serait méconnaître les enseignements de l'histoire, que de prendre pour réelle une unanimité qui n'est qu'apparente, et de croire que des convictions ralliées sans principe commun autour d'un fait imprévu, forment entre elles un faisceau vraiment solide.

Aujourd'hui comme autrefois, on peut, classant les électeurs par leurs opinions, les diviser en retardataires et progressifs.

Personne ne blâme les amis de la royauté déchue, qui en portent le deuil dans leur cœur ; cette fidélité au malheur les honore ; tout ce qu'on leur demande, c'est une conduite loyale, et que, reconnaissant, des droits que la République accorde à tous, ils en usent à leur part, de manière à ne point apporter le désordre et l'anarchie dans le pays. On les dit sous le poids de la terreur, et empêchés ainsi d'avoir, au jour du vote, toute l'importance anti-républicaine que permettrait leur grand nombre. Croyons que c'est un meilleur sentiment celui du bien public qui, seul, leur inspire cette prudence.

Mais, en temps ! même de suffrage universel le nombre ne fait pas tout.

Voudriez-vous évaluer en chiffre l'influence réelle de ces électeurs qui, partisans de la République avant 1848, lui seront dévoués jusqu'à la mort et sans transiger jamais ? alors vous risqueriez fort de vous tromper dans vos calculs. Sans être les plus nombreux, ces hommes au cœur indompté seront les plus forts, en vertu de l'ascendant naturel et légitime qu'une chaleureuse conviction prend sur la fiabilité.

Ecartons les menaces qui sont toujours un signe de faiblesse ; point de ces injures qui souillent un parti, point de ces calomnies qui déshonorent ; nous reconnaissons le suffrage universel dans sa plénitude, et nous respectons dans chacun le droit qu'il a de voter en toute liberté.

Mais avant d'accepter un jugement sur les résultats probables, il est bien permis d'en appeler de l'électeur attiédi par l'isolement à l'électeur éclairé et animé par le grand jour de la vie publique.

Ne nous supposez pas la maladresse de laisser l'électeur abandonné aux suggestions des intérêts privés et aux influences secrètes de ses relations habituelles ; nous voulons qu'avant d'émettre son vote, il soit animé de tout le feu de la vie publique. Les récits des événements du jour, les professions de foi des candidats, le sortiront du calme du foyer domestique ; de sa porte il entendra les clameurs des clubs, et voudra se joindre à la foule qui se presse dans leur enceinte.

C'est sur la sainte contagion de l'amour de la République que nous comptons pour décider l'unanimité encore douteuse, et assurer le triomphe de notre cause.

Ainsi, dans cette lutte de principes, lutte toute pacifique, un nombre moindre d'hommes zélés peut l'emporter loyalement sur le plus grand nombre des tièdes et des indécis.

TRAVAUX DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

La situation des finances, du commerce, de l'industrie et des classes laborieuses éveille, à juste titre, l'attention de tous les hommes sérieux. On constate le mal, on cherche le remède. Le pouvoir actuel a un rôle difficile, péril-

leux sans doute ; mais il est puissamment secondé par les hommes d'intelligence et de cœur si nombreux dans notre pays. Qu'y a-t-il d'impossible avec de pareils auxiliaires ?

Par ses premiers décrets, le gouvernement provisoire s'est efforcé de pourvoir aux nécessités du trésor. Mais ce n'est là qu'une faible partie de l'immense tâche qui lui est imposée. La crise industrielle persiste ; elle exige des mesures promptes, décisives. Cette crise s'est manifestée sous deux aspects : l'encombrement des portefeuilles, l'encombrement des magasins. Le premier de ces deux inconvénients se trouve déjà atténué par la création de comptoirs d'escompte à Paris et dans tous les grands centres industriels, agricoles et commerciaux. Mais le second n'a rien perdu de sa gravité : beaucoup de chefs d'industrie et de travailleurs sont menacés d'une ruine complète.

Il s'agissait donc de faire pour les marchandises ce qui avait été déjà fait pour le papier. Les marchandises avaient besoin d'issues, il fallait leur en ouvrir. Mobiliser des valeurs aujourd'hui paralysées, rendre le mouvement et la vie à l'industrie et au commerce, et conséquemment raviver les sources du travail, tel est le but du nouveau décret rendu par le gouvernement sur la proposition de M. le ministre des finances.

Aux termes de ce décret, il est établi à Paris et dans d'autres villes des magasins généraux où les négociants et les industriels pourront déposer les matières premières, marchandises et objets fabriqués. Diverses dispositions, régissent l'exécution de cette mesure. Ce décret peut produire des résultats utiles. Dans les circonstances actuelles, les moyens même incomplets qui tendent à l'amélioration du sort des travailleurs doivent obtenir l'assentiment général.

Parmi les derniers arrêtés pris par le gouvernement provisoire, il en est un qu'on approuvera sans restriction : c'est celui qui punit d'une amende et même d'un emprisonnement toute exploitation de l'ouvrier par voie de marchandage. Un décret récent avait proscrit la coupable industrie de ces avides spéculateurs qui prélèvent un impôt sur le travail. Mais ces prescriptions salutaires ont été méconnues, et il était urgent d'en empêcher désormais la violation.

Depuis la révolution du 24 février, les artistes ont perdu beaucoup de temps en assemblées bruyantes et stériles. Les artistes bien inspirés finiront par comprendre qu'ils n'aboutiront à rien d'intelligent dans cette tour de Babel, sans majesté de la discussion des intérêts privés.

J'aimerais à constater plus de confiance en la République. Tous ses enfants, même les poètes et les artistes, s'en vont par bandes égoïstes pour lui déchirer le sein. Attendez au moins que la fièvre de lait soit passée : c'est une bonne mère, aimez-la. Tout l'avenir est dans ce mot : — AIMER.

Les artistes, les vrais artistes, — resteront à l'atelier : c'est leur Patrie, c'est là qu'ils seront éloquents. La République veille sur eux : la critique lui signalera tous les talents, — même ceux qui se cachent.

« Turin, le 22 mars 1848.

« Toutes les communications avec Milan sont toujours interceptées, et la nouvelle suivante est apportée ce matin par un voyageur arrivant des environs de cette capitale. Elle s'affiche en ce moment par toute la ville :

« Le carnage continue à Milan d'une manière épouvantable : le peuple fait entendre des hurlements féroces, le tocsin sonne à toute volée, appelant les populations qui arrivent en masse, mais sans canons, qui cependant sont absolument nécessaires pour chasser les Autrichiens qui occupent toujours les remparts. Cependant le peuple a pu s'emparer de la porte du Tessin, par laquelle sont entrés 3,000 Suisses (corps-francs). Le général Radetski reste bloqué dans le château. On espère que le manque de vivres l'obligera à se rendre ainsi que la garde. Déjà il a fait hisser sur le palais le drapeau blanc en signe de ralliement, mais il est trop tard ! Le peuple ne veut plus d'aucun traité, et il est décidé à combattre jusqu'à son dernier

homme. Le nombre des morts est très grand des deux côtés ; le peuple a perdu beaucoup plus que les troupes. Un des premiers citoyens de Milan, le marquis Ubbia, a été tué. Le retentissement du canon s'est fait entendre jusqu'à Novare pendant toute la journée de lundi. »

« Aujourd'hui deux nouveaux régiments piémontais partent pour la frontière ; mais ils doivent y rester en observation. L'ambassadeur anglais ayant immédiatement conféré avec Charles-Albert, a protesté contre une défense et contre tout secours direct, il en résulte que la moindre défense, ou mieux dire, que le moindre secours officiel du Piémont pourrait être considéré comme une agression directe contre l'Autriche. Or, le roi Charles-Albert ne peut prendre aucune initiative. Tout ce qu'il peut faire est de tenir en respect une armée de 20,000 Autrichiens échelonnés et campés sur toute la rive du Tessin.

« A l'instant, le bruit court à Turin que Charles-Albert part ce soir pour Novare avec huit mille hommes de troupes, dont il prend lui-même le commandement. Cette initiative ayant pour but de préserver son territoire de toute invasion, tiendra en respect la colonne autrichienne qui en l'absence de tout appareil défensif, aurait pu se replier, sur Milan, et se joindre aux troupes qui tiennent les remparts.

« Puisse cet affreux combat de Milan toucher bientôt à son terme ; car le récit qu'on en fait devient de plus en plus lamentable. »

Chronique de Lyon.

Vendredi soir, on a arrêté un tombereau qui sortait de l'église de la Guillotière, emportant, cachée sous de la paille, une malle pleine d'argenterie et d'objets en or et en argent servant au service du culte. C'était M. le curé qui avait cru devoir transporter ces objets dans sa propriété, au Moulin-à-Vent, pour les sauvegarder contre un coup de main dont il se prétendait averti. M. le curé a été conduit à l'Hôtel-de-Ville samedi matin.

— Avant-hier, M. Arago, commissaire du gouvernement, s'est rendu à la Croix-Rousse pour obtenir la restitution des pièces d'artillerie qui armaient, il y a peu de jours, la caserne des Bernardines. Cette négociation est restée sans résultat. Il en doit être, dit-on, référé au gouvernement provisoire.

— Les ouvriers tailleurs de notre ville se sont mis en grève.

— Les ouvriers charpentiers, qui avaient repris leurs travaux, les ont de nouveau interrompus.

— Les travaux du chemin de fer de Paris à Lyon sont commencés. Des ateliers sont en activité depuis avant-hier, à Gorge-de-Loup.

— De nombreux électeurs de la ville de la Guillotière ont intention de porter candidat à l'Assemblée constituante, leur honorable et savant concitoyen le colonel d'artillerie Piobert, membre de l'Institut, attaché au comité central d'artillerie, ami de M. Arago, du gouvernement provisoire, et connu de toute l'Europe savante.

Homme du peuple, homme de ses œuvres, il est impossible de faire un meilleur choix.

Ils ont également arrêté la nomination de M. Candy, juge de paix.

— Mercredi soir, trois cents ouvriers de ceux qui occupaient précédemment les forts, informés que les poudres renfermées dans l'un de ces forts allaient être déménagées par l'autorité militaire, se sont réunis en armes sur la place de la Croix-Rousse ; vingt d'entre eux se sont rendus en députation auprès de la commission municipale de la Croix-Rousse, et ont demandé avec menaces que les clefs de ces poudres leur fussent remises. Sur le refus de M. Pailleron, qui présidait la commission, et qui avait proposé un moyen de conciliation qui n'a pu réussir, ils ont fini par s'emparer de ces clefs. Hier matin, on lisait sur nos murs la déclaration suivante de M. Pailleron :

« Citoyens,

« En faisant exécuter l'arrêté du conseil municipal de la Croix-Rousse en date du 18 mars, je crois avoir rempli

loyalement un devoir que m'imposaient mes fonctions d'adjoint, chargé spécialement de la police.

« Le conseil, dans sa séance d'hier, a d'abord approuvé la conduite que j'ai tenue relativement aux clefs de la poudrière des Bernardines; il a reconnu que ces clefs devaient rester entre les mains de l'administration.

« Plus tard, cependant, il a cédé devant une réclamation faite à main armée.

« Pour moi, persuadé que les actes d'un bon citoyen doivent être toujours conformes à ses convictions, et qu'il doit être inaccessible à la crainte, j'ai dû rester impassible devant les menaces.

« Aujourd'hui que tout est dans le calme, je crois devoir me retirer; mon désir le plus ardent est que ma démission puisse amener le bonheur de ma commune natale.

« Citoyens, vous me retrouverez toujours à l'heure du danger.

« P. PAILLERON. »

« Lyon, le 23 mars 1848. »

ACTES OFFICIELS.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE AU PEUPLE FRANÇAIS.

Citoyens !

A tous les grands actes de la vie d'un peuple, le gouvernement a le devoir de faire entendre sa voix à la nation.

Vous allez accomplir le plus grand acte de la vie d'un peuple; élire les représentants du pays; faire sortir de vos consciences et de vos suffrages, non plus un gouvernement seulement, mais un pouvoir social, mais une constitution tout entière! Vous allez organiser la République.

Nous n'avons fait, nous, que la proclamer; portés d'acclamation au pouvoir pendant l'inter règne du peuple, nous n'avons voulu et nous ne voulons d'autre dictature que celle de l'absolue nécessité. Si nous avions refusé le poste du péril, nous aurions été des lâches. Si nous y restions une heure de plus que la nécessité ne le commande, nous serions des usurpateurs.

Vous seuls êtes forts !

Nous comptons les jours. Nous avons hâte de remettre la République à la Nation.

La loi électorale provisoire que nous avons faite est la plus large qui, chez aucun peuple de la terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du suprême droit de l'homme : sa propre souveraineté.

L'élection appartient à tous sans exception.

A dater de cette loi, il n'y a plus de prolétaires en France.

Tout Français en âge viril est citoyen politique. Tout citoyen est électeur. Tout électeur est souverain. Le droit est égal et absolu pour tous. Il n'y a pas un citoyen qui puisse dire à l'autre : « Tu es plus souverain que moi ! » Contemplez votre puissance, préparez-vous à l'exercer, et soyez dignes d'entrer en possession de votre règne!

Le règne du Peuple s'appelle République.

Si vous nous demandez quelle République nous entendons par ce mot, et quels principes, quelle politique, quelles vertus nous souhaitons aux républicains que vous allez élire, nous vous répondrons : « Regardez le peuple de Paris et de la France depuis la proclamation de la République ! »

Le peuple a combattu avec héroïsme.

Le peuple a triomphé avec humanité.

Le peuple a réprimé l'anarchie dès la première heure !

Le peuple a brisé de lui-même aussitôt après le combat l'arme de sa juste colère : il a brûlé l'échafaud. Il a proclamé l'abolition de la peine de mort contre ses ennemis.

Il a respecté la liberté individuelle en ne proscrivant personne.

Il a respecté la conscience dans la religion, qu'il veut libre, mais qu'il veut sans inégalité et sans privilège.

Il a respecté la propriété.

Il a poussé la probité jusqu'à ces désintéressements sublimes qui font l'admiration et l'attendrissement de l'histoire.

Il a choisi, pour les mettre à sa tête, partout les noms des hommes les plus honnêtes et les plus fermes qui soient tombés sous sa main. Il n'a pas poussé un cri de haine ou d'envie contre les fortunes.

Pas un cri de vengeance contre les personnes.

Il a fait, en un mot, du nom de peuple le nom du courage, de la clémence et de la vertu.

Nous n'avons qu'une seule instruction à vous donner ! Inspirez-vous du peuple, imitez-le ! Pensez, sentez, votez, agissez comme lui !

Le gouvernement provisoire, lui, n'imitera pas les gouvernements usurpateurs de la souveraineté du peuple, qui corrompaient les électeurs et qui achetaient à prix immoral la conscience du pays.

A quoi bon succéder à ces gouvernements si c'est pour leur ressembler ? A quoi bon avoir créé et adoré la République si la République doit entrer dès le premier jour dans les ornières de la royauté abolie ? Il considère comme un de ses devoirs de répandre sur les opérations électorales cette lumière qui éclaire les consciences sans peser

sur elles. Il se borne à neutraliser l'influence hostile de l'administration ancienne qui a perverti et dénaturé l'élection.

Le gouvernement provisoire veut que la conscience publique règne ! Il ne s'inquiète pas des vieux partis : les vieux partis ont vieilli d'un siècle en trois jours ! La République les convaincra si elle est sûre et juste pour eux. La nécessité est un grand maître. La République, sachez-le bien, a le bonheur d'être un gouvernement de nécessité. La réflexion est pour nous. On ne peut pas remonter aux royautés impossibles. On ne veut pas descendre aux anarchies inconnues. On sera républicain par raison. Donnez seulement sûreté, liberté, respect à tous. Assurez aux autres l'indépendance des suffrages que vous voulez pour vous. Ne regardez pas quel nom ceux que vous croyez vos ennemis écrivent sur leur bulletin, et soyez sûrs d'avance qu'ils écrivent le seul nom qui peut les sauver, c'est-à-dire celui d'un républicain capable et probe.

Sûreté, liberté, respect aux consciences de tous les citoyens électeurs ; voilà l'intention du gouvernement républicain, voilà son devoir, voilà le vôtre ! voilà le salut du peuple ! Ayez confiance dans le bon sens du pays, il aura confiance en vous ; donnez-lui la liberté, et il vous renverra la République.

Citoyens, la France tente en ce moment, au milieu de quelques difficultés financières léguées par la royauté, mais sous des auspices providentiels, la plus grande œuvre des temps modernes : la fondation du gouvernement du peuple tout entier, l'organisation de la démocratie, la République de tous les droits, de tous les intérêts, de toutes les intelligences et de toutes les vertus !

Les circonstances sont propices. La paix est possible. L'idée nouvelle peut prendre sa place en Europe sans autre perturbation que celle des préjugés qu'on avait contre elle. Il n'y a point de colère dans l'âme du peuple. Si la royauté fugitive n'a pas emporté avec elle tous les ennemis de la République, elle les a laissés impuissants ; et quoi qu'ils soient investis de tous les droits que la République garantit aux minorités, leur intérêt et leur prudence nous assurent qu'ils ne voudront pas eux-mêmes troubler la fondation paisible de la constitution populaire.

En trois jours, cette œuvre que l'on croyait reléguée dans le lointain du temps, s'est accomplie sans qu'une goutte de sang ait été versée en France, sans qu'un autre cri que celui de l'admiration ait retenti dans nos départements et sur nos frontières. Ne perdons pas cette occasion unique dans l'histoire. N'abdiquons pas la plus grande force de l'idée nouvelle, la sécurité qu'elle inspire aux citoyens, l'étonnement qu'elle inspire au monde.

Encore quelques jours de magnanimité, de dévouement, de patience, et l'Assemblée nationale recevra de nos mains la République naissante. De ce jour-là tout sera sauvé ! Quand la nation, par les mains de ses représentants, aura saisi la République, la République sera forte et grande comme la nation, sainte comme l'idée du peuple, impérissable comme la patrie.

Les membres du gouvernement provisoire :

Dupont (de l'Eure), Lamartine, Marrast, Garnier-Pagès, Albert, Marie, Ledru-Rollin, Flocon, Crémieux, Louis Blanc, Arago.

Le secrétaire-général du gouvernement provisoire

PAGNER

Rapport du Ministre des affaires étrangères au Gouvernement provisoire, sur les titres à donner aux agents diplomatiques de la République.

Les gouvernements républicains et démocratiques n'ont pas besoin, pour leurs relations diplomatiques avec les puissances étrangères, du prestige des titres, du luxe de la représentation, de la prééminence, du rang dans les cours. L'autorité morale de leurs agents au dehors est dans le nom de la nation qu'ils représentent. Leur luxe est dans la simplicité ; leur rang est dans leur titre ; leur dignité est dans le respect qu'ils inspirent et dans le respect qu'ils témoignent aux gouvernements et aux peuples auprès desquels ils sont envoyés.

La République française ne saurait ramener trop tôt à ces sentiments et à ces principes le système de la représentation diplomatique. La simplification uniforme des titres de ses agents doit être à la fois un signe caractéristique de sa nature républicaine, et une mesure d'économie par la réduction des traitements affectés à ces hautes superfluités de la hiérarchie diplomatique. Un petit nombre de titres uniformes, modestes, clairs, significatifs, des quatre ordres de fonctions de nos agents au dehors, voilà pour la caractérisation de notre diplomatie. Des traitements suffisants, mais bornés aux nécessités et aux convenances, voilà pour l'économie.

Le chiffre de ces traitements, dont s'établissent en ce moment les bases, sera combiné de manière à réduire le budget des affaires étrangères sans nuire au service de la République ; mais si un gouvernement populaire doit être économe, un gouvernement démocratique ne doit point accepter de services gratuits, car il ferait ainsi des fonctions les plus politiques de la République, le monopole de

l'aristocratie de fortune. La République veut être servie et représentée au dehors par tous les citoyens dignes de la personnifier et capables de la servir, sans exception de rang, de profession ou de fortune. Sous un gouvernement démocratique, toute carrière est ouverte à tous.

En conséquence, le titre d'ambassadeur est supprimé, sauf les cas exceptionnels où il conviendrait à la République de donner à son représentant un caractère plus général et plus solennel, comme, par exemple, pour la signature d'un traité européen, ou pour représenter la République à un congrès.

Les agents extérieurs de la République seront désormais :

1° Les envoyés extraordinaires, ministres plénipotentiaires de la République ;

2° Les chargés d'affaires ;

3° Les secrétaires de légation ;

4° Enfin les aspirants diplomatiques, qui remplaceront les attachés, les attachés actuels, les attachés indemnisés actuels.

Cette classe de jeunes élèves diplomates recevra un traitement d'encouragement de l'Etat, pour aider seulement les familles qui destinent leurs fils à la diplomatie, et pour donner à tous les emplois diplomatiques une accessibilité véritable à la démocratie républicaine que nous fondons sur l'égalité.

Le Ministre des affaires étrangères, membre du Gouvernement provisoire,

LAMARTINE.

« Le membre du gouvernement provisoire, ministre des travaux publics,

« En vertu du décret du 2 mars 1848, dont la teneur suit : « Les affaires d'administration courante qui, dans l'état actuel de la législation, ne pouvaient être réglées qu'au moyen d'ordonnances royales, seront valablement décidées par le ministre provisoire du département auquel ces affaires ressortissent ; »

« Arrête ce qui suit :

« Les inspecteurs généraux des ponts et chaussées et les inspecteurs généraux de première classe des mines à l'âge de soixante et dix ans accomplis, les inspecteurs divisionnaires des ponts et chaussées et les inspecteurs généraux de deuxième classe des mines à l'âge de soixante et cinq ans accomplis, cessent d'appartenir au cadre d'activité.

« Pourront toutefois être maintenus dans ce cadre, quel que soit leur âge, les inspecteurs généraux vice-présidents des conseils généraux des ponts et chaussées et des mines.

« Paris, le 20 mars 1848.

« MARIE. »

Nouvelles étrangères.

Le bruit a couru aujourd'hui à la Bourse que les provinces méridionales de Russie étaient en insurrection.

— Le bruit s'est répandu, ce matin, qu'une insurrection a éclaté à Varsovie.

— La République est proclamée dans le Luxembourg.

LOMBARDIE.

Vigevano, 20 mars. — L'héroïsme des Milanais égale, s'il ne le surpasse, celui des Siciliens. Nobles, bourgeois, peuple, femmes, prêtres, tous ont, depuis hier, concouru à démontrer ce qu'un peuple a de valeur, alors que la plus violente oppression et la tyrannie l'ont poussé au désespoir. Maître de tous les magasins, il a privé les troupes de rations de vivres, ainsi que les chevaux de cavalerie ; les uns et les autres n'ont rien mangé depuis 24 heures et ils sont accablés par le peuple.

La cavalerie ne peut entrer dans Milan, où elle serait écharpée sans pouvoir agir, car toutes les rues principales sont garnies de barricades formidables. Elle est réduite à parcourir les boulevards extérieurs, car, si elle ne peut pénétrer dans l'intérieur de la ville, non plus elle peut sortir, car la ville est cernée par des cohortes innombrables de paysans qui viennent porter secours à leurs concitoyens, et elle aurait fort à faire avec eux, armés qu'ils sont de faux, etc.

L'infanterie n'est pas dans une meilleure condition lorsqu'elle veut pénétrer dans les rues et y faire des sorties ; car le peuple, guidé par des prêtres, le crucifix en main, armé de pistolets, les femmes aux fenêtres versant de l'eau bouillante, et les enfants sur les toits jetant des projectiles, la déciment horriblement ; outre que les cuves, tonneaux remplis de terre, les voitures renversées, les poutres, etc., leur rendait impossible toute espèce de charges à la baïonnette. Les canons du château tirent toujours, mais il ne paraît pas qu'ils aient produit jusqu'à présent un mal notable. Le tocsin continue.

Directeur-gérant : FERDINAND FRANÇOIS,
Ancien rédacteur de la Revue indépendante.

IMPRIMERIE DE LÉON BOITEL, QUAI SAINT-ANTOINE, 36.